



**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade  
d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps  
complet**

**Au titre de l'année 2024**

**DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES  
Du Centre Communale d'action Sociale de SANGATTE**

Le Président du Centre Communal D'action Social de SANGATTE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1960 du 20 décembre 2006 portant sur le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu l'arrêté n° 2021-86 du 23 août 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Considérant que les nominations seront prononcées, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Pour l'année 2024 le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promovable à partir de
DOUAY Benjamin	Adjoint administratif 7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> février 2024

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

**Article 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**Fait à SANGATTE, le 4 décembre 2023**  
**Le Président du CCAS,**

**Guy ALLEMAND**



Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au Centre de Gestion le



**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade de  
rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

**Au titre de l'année 2024**

**DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES  
Du Centre Communale d'action Sociale de SANGATTE**

Le Président du Centre Communal D'action Social de SANGATTE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1960 du 20 décembre 2006 portant sur le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu l'arrêté n° 2021-86 du 23 août 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Considérant que les nominations seront prononcées, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Pour l'année 2024 le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
FLEUET Céline	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> mars 2024

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

**Article 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à SANGATTE, le 19 février 2024

Le Président du CCAS,

Guy ALLEMAND



Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au Centre de Gestion le